



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2019-125

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

**42\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Loire**

43-2019-12-13-001 - Arrêté DDT SEF 2019-303 (6 pages)

Page 3

42\_DDT\_Direction départementale des territoires de  
Haute-Loire

43-2019-12-13-001

Arrêté DDT SEF 2019-303

*Arrêté portant nomination des Lieutenants de l'ouvèterie du département de la Haute-Loire pour  
une période de 5 ans du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024*



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service « environnement et forêt »

**ARRETE DDT N°SEF 2019-303  
portant nomination des lieutenants de louveterie  
du département de la Haute-Loire pour une période de 5 ans  
allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024.**

**LE PREFET DE LA HAUTE LOIRE,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole**

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 427.1, L427-2 et R 427.1 à R 427.3,  
VU l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 relatif aux lieutenants de louveterie,  
VU l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie,  
VU la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie,  
VU la note technique du 16 juillet 2019 abrogeant la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie,  
VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,  
VU le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas DE MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire,  
VU l'avis du groupe informel départemental en date du 14 novembre 2019,  
VU l'avis de Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs,  
VU l'avis de Monsieur de représentant départemental de l'association des lieutenants de louveterie de France,

*Sur proposition du directeur départemental des territoires,*

## ARRETE :

### Article 1

La liste des personnes désignées ci-dessous sont nommées pour exercer les fonctions de lieutenant de louveterie du département de la Haute-Loire dans les circonscriptions territoriales précisées dans le tableau ci-annexé pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024 :

#### **Circonscription n° 1**

M. Michaël BARBAROTTA  
Chazelle  
43140 SAINT DIDER EN VELAY

#### **Circonscription n° 12**

M. Georges BAGES  
8, rue Saint Roch  
43300 LANGEAC  
*(nommé jusqu'au 30/12/2023 inclus)*

#### **Circonscription n° 2**

M. Alexis JOLIVET  
15 avenue de Lachomette  
43210 BAS EN BASSET

#### **Circonscription n° 13**

Mme Renée CHAMBON  
La Pénide  
43450 ESPALEM  
*(nommée jusqu'au  
15/11/2021 inclus)*

M. Jean-Marc GIBERT  
Chambilhac  
43810 ROCHE EN REIGNIER  
*(nommé à partir du  
16/11/2021 inclus)*

#### **Circonscription n° 3**

M. Gérard CHAMBEFORT  
Rue du Velay Boucheyre  
43370 CUSSAC SUR LOIRE

#### **Circonscription n° 14**

M. Fabrice PORTAL  
Courtilles  
43390 ST HILAIRE

#### **Circonscription n° 4**

M. Patrice PAGES  
21 rue Saint Roche  
43300 LANGEAC

#### **Circonscription n° 15**

M. Jean-Paul BAYLE  
Le Vignoble  
43700 LE MONTEIL

#### **Circonscription n° 5**

M. Dominique GARNIER  
Le bourg  
43580 SAINT PRIVAT D'ALLIER

#### **Circonscription n° 16**

Mme Marie-Joséphe DERAÏL  
La Ribeyre  
43800 SAINT VINCENT

#### **Circonscription n° 6**

M. Stéphane PAULET  
Le Treuil  
43300 MAZEYRAT D'ALLIER

#### **Circonscription n° 17**

M. Eric JAKUBOWSKI  
Les Chenanches  
43120 MONISTROL SUR LOIRE

#### **Circonscription n° 7**

M. Laurent GIMBERT  
Langlade  
43230 JOSAT

#### **Circonscription n° 18**

M. Firmin JOLIVET  
15, avenue de la Chomette  
43210 BAS EN BASSET

#### **Circonscription n° 8**

M. Cédric VIRAT  
Cornille  
43100 JAVAUGUES

#### **Circonscription n° 19**

M. Jean BOUCHET  
Rue de la Poste  
43200 ST JEURES  
*(nommé jusqu'au 28/04/2022 inclus)*

#### **Circonscription n° 9**

M. Denis MARTIN  
Le Bourg  
43100 ST JUST PRES BRIOUDE

#### **Circonscription n° 20**

M. René CHASSAIN  
Rue des Terres Blanches  
Le Vignoble  
43700 LE MONTEIL

#### **Circonscription n° 10**

M. Richard PICAU  
Le Bourg  
43410 CHAMBEZON

#### **Circonscription n° 21**

M. Serge JAMON  
La Boriette  
43000 POLIGNAC

#### **Circonscription n° 11**

M. Alain CHATEAUNEUF  
Les Chaux Basses  
43390 AUZON

## **Article 2**

Les personnes désignées à l'article 1 ci-dessus ne peuvent entrer en fonction qu'après avoir prêté le serment prescrit par la loi et fait enregistrer leur commission ainsi que l'acte de prestation de serment au greffe du tribunal de grande instance de la Haute-Loire.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les lieutenants de louveterie doivent être porteurs de la commission qui leur sera délivrée ainsi que de l'insigne prévu à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 susvisé.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement, chaque Lieutenant de louveterie pourra être suppléé par un autre lieutenant de louveterie figurant obligatoirement parmi ceux désignés à l'article 1 ci-dessus.

Les attributions exercées par le suppléant ne peuvent toutefois concerner que l'organisation et la réalisation des battues ainsi que les missions particulières qui lui sont confiées dans le cadre de ses compétences techniques.

## **Article 4**

En cas de manquement aux engagements qu'ils ont pris, de négligence dans l'exercice de leurs fonctions, d'abus de leur part ou de tout autre motif grave, la commission visée à l'article 2 ci-dessus pourra leur être retirée par décision motivée, le lieutenant de louveterie concerné étant préalablement entendu par l'Administration sur les faits qui lui sont reprochés et pouvant se faire assister à cette occasion par le conseil de son choix.

## **Article 5**

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être, elle-même, déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

## **Article 6**

Monsieur le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à chacun des lieutenants de louveterie nommés. Une copie de cet arrêté sera adressée à M. le président des lieutenants de louveterie, à Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs ainsi qu'à Monsieur le chef de service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Au PUY-EN-VELAY, le 13 DEC. 2019

Le préfet,



**Nicolas de MAISTRE**



## ANNEXE à l'arrêté DDT N°SEF 2019-303

Vu pour être annexé à l'arrêté DDT n°SEF 2019-303 portant nomination des lieutenants de louveterie du département de la Haute-Loire pour une période de 5 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024.

N° Circonscription	Communes
N° 1 M. Michaël BARBAROTTA	Dunières, Montfaucon en Velay, Montregard, Raucoules, Riotord, Saint Bonnet le Froid, Saint Julien Molhesabate, Saint Pal de Mons, Saint Romain Lachalm, Saint Victor Malescours
N°2 M. Alexis JOLIVET	Le Chambon sur Lignon, Champclause, Chénereilles, Fay sur Lignon, Le Mas de Tence, Le Mazet Saint Voy, Saint Jeures, Tence, Les Vastres
N°3 M. Gérard CHAMBEFORT	Alleyrac, Arlempdes, Barges, Le Brignon, Chadron, Costaros, Cussac sur Loire, Goudet, Lafarre, Landos, Pradelles, Salettes, Solignac sur Loire, Saint Arcons de Barges, Saint Christophe sur Dolaizon, Saint Martin de Fugères, Saint Paul de Tartas, Vielprat
N°4 M. Patrice PAGES	Alleyras, Bains, Le Bouchet Saint Nicolas, Cayres, Monistrol d'Allier, Ouides, Rauret, Seneujols, Saint Christophe d'Allier, Saint Etienne du Vigan, Saint Haon, Saint Jean Lachalm, Saint Privat d'Allier, Saint Vénérand
N° 5 M. Dominique GARNIER	Chanaleilles, Esplantas Vazeilles, Grèzes, Saugues, Saint Préjet d'Allier, Thoras
N° 6 M. Stéphane PAULET	Auvers, La Besseyre Saint Mary, Chanteuges, Charraix, Chastel, Chazelles, Cronce, Cubelles, Desges, Ferrussac, Langeac, Pébrac, Pinols, Prades, Saint Julien des Chazes, Tailhac, Venteuges
N° 7 M. Laurent GIMBERT	Chaspuzac, Loudes, Sanssac l'Eglise, Siaugues Sainte Marie, Saint Arcons d'Allier, Saint Bérain, Saint Jean de Nay, Vazeilles Limandre, Vergezac, Le Vernet, Vissac Auteyrac
N° 8 M. Cédric VIRAT	Arlet, Aubazat, Cerzat, Chilhac, La Chomette, Couteuges, Lavoute Chilhac, Mazeyrat d'Allier, Salzuit, Saint Austremoine, Saint Cirgues, Saint Ilpize, Saint Privat du Dragon
N° 9 M. Denis MARTIN	Ally, Beaumont, Blassac, Brioude, Cohade, Lubilhac, Mercoeur, Paulhac, Saint Beauzire, Saint Just près Brioude, Saint Laurent Chabreuges, Vieille Brioude, Villeneuve d'Allier
N° 10 M. Richard PICAU	Autrac, Blesle, Bournoncle Saint Pierre, Chambezon, Espalem, Grenier Montgon, Lempdes, Léotoing, Lorlanges, Saint Etienne sur Blesle, Saint Géron, Torsiac
N° 11 M. Alain CHATEAUNEUF	Agnat, Auzon, Azerat, Champagnac le Vieux, Chaniat, Chassignolles, Frugères les Mines, Javaugues, Lamothe, Sainte Florine, Saint Hilaire, Saint Vert, Vergongheon, Vezoux
N° 12 M. Georges BAGES <i>(nommé jusqu'au 30/12/2023 inclus)</i>	Chassagnes, Collat, Domeyrat, Fontannes, Frugières le Pin, Josat, Lavaudieu, Mazérat Aurouze, Montclard, Paulhaguet, Saint Georges d'Aurac, Sainte Marguerite, Saint Préjet Armandon, Vals le Chastel
N° 13 Mme Renée CHAMBON <i>(nommée jusqu'au 15/11/2021 inclus)</i> M. Jean-Marc GIBERT <i>(nommé à partir du 16/11/2021 inclus)</i>	Berbezit, Bonneval, La Chaise Dieu, La Chapelle Geneste, Cistrières, Connangles, Félines, Laval sur Doulon, Malvières, Sembadel, Saint Dider sur Doulon, Saint Pal de Senouire
N° 14 M. Fabrice PORTAL	Allègre, Céaux d'Allègre, La Chapelle Bertin, Chavaniac Lafayette, Fix Saint Geneys, Jax, Monlet, Sainte Eugénie de Villeneuve, Varennes Saint Honorat, Vernassal



N° 15 M. Jean-Paul BAYLE	Beaulieu, Bellevue la Montagne, Blanzac, Borne, Lavoute sur Loire, Lissac, Polignac, Saint Geneys près Saint Paulien, Saint Paulien, Saint Vidal, Saint Vincent
N° 16 Mme Marie-Josèphe DEMAIL	Beaune sur Arzon, Chamalières sur Loire, Chomelix, Craponne sur Arzon, Julliangues, Roche en Régnier, Saint Georges Lagricol, Saint Jean d'Aubrigoux, Saint Pierre Duchamp, Saint Victor sur Arlanc, Vorey sur Arzon
N° 17 M. Eric JAKUBOWSKI	Bas en Basset, Beauzac, Boisset, Malvalette, Retournac, Solignac sous Roche, Saint André de Chalencon, Saint Julien d'Ance, Saint Pal en Chalencon, Tiranges, Valprivas
N° 18 M. Firmin JOLIVET	Aurec sur Loire, La Chapelle d'Aurec, Monistrol sur Loire, Pont Salomon, La Séauve sur Semène, Saint Didier en Velay, Saint Ferréol d'Auroure, Saint Just Malmont, Sainte Sigolène, Les Villettes
N° 19 M. Jean BOUCHET <i>(nommé jusqu'au 28/04/2022 inclus)</i>	Araules, Beaux, Bessamorel, Grazac, Lapte, Mézères, Le Pertuis, Queyrières, Rosières, Saint Julien du Pinet, Saint Maurice de Lignon, Yssingaux
N° 20 M. René CHASSAIN	Aiguilhe, Arzac en Velay, Blavozy, Brives Charensac, Ceyszac, Chadrac, Chaspinhac, Coubon, Espaly Saint Marcel, Lantriac, Malrevers, Le Monteil, Le Puy en Velay, Saint Etienne Lardeyrol, Saint Germain Laprade, Saint Hostien, Saint Julien Chapeuil, Saint Pierre Eynac, Vals près Le Puy
N° 21 M. Serge JAMON	Chaudefrolles, Les Etables, Freycenet Lacuche, Freycenet Latour, Laussonne, Le Monastier sur Gazeille, Montusclat, Moudeyres, Présailles, Saint Front

Au PUY-EN-VELAY, le 13 DEC. 2019

Le préfet

Nicolas de MAISTRE